



Communiqué de presse

Paris, le 15/10/2019

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) annonce la création et la composition de sa commission Climat et finance durable

Annoncée le 2 juillet 2019 à l'issue d'une réunion organisée par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, avec les représentants de la place financière de Paris, la Commission Climat et finance durable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a été constituée par décision de son Collège le 3 octobre 2019.

Placée sous la présidence de M. Patrick de CAMBOURG, membre du Collège de l'ACPR, président de l'Autorité des normes comptables et auteur du rapport sur l'information extra-financière des entreprises sur leur performance sociale et environnementale, cette commission est composée de représentants d'entreprises supervisées par l'ACPR ou de leurs fédérations professionnelles, du monde académique et de représentants choisis parmi les associations ou cercles de réflexion actifs dans le domaine couvert par la Commission consultative.

Ses membres sont nommés, *intuitu personae*, pour une durée renouvelable de trois ans.

La Commission Climat et finance durable a pour mission principale d'éclairer l'ACPR sur la façon de prendre en compte des objectifs de finance durable et le suivi des engagements pris par les intermédiaires financiers relevant de son champ de compétence. Dans ce contexte, elle veillera à promouvoir un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes de la Place.

La Commission contribuera aux travaux réalisés par l'ACPR, en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), pour le suivi et l'évaluation des engagements des entités de la place financière en matière de climat et de finance durable. Elle contribuera notamment à la définition des méthodes de mesure et de communication des engagements afin d'assurer leur comparabilité et leur suivi dans le temps. Elle participera, avec la Commission de l'AMF, à l'élaboration du rapport annuel des autorités.

Liste des personnalités nommées

Président : M. Patrick de CAMBOURG, membre du Collège de l'ACPR, Président de l'Autorité des normes comptables

Mme Véronique ANDRIEUX, WWF France

Mme Nathalie AUFAUVRE, Banque de France, NGFS

M. Patrick BADER, Fédération Bancaire Française

Mme Valérie BOMPARD, Groupe VyV

M. Michel CARDONA, I4CE

Mme Anna CRETU, Université Paris Dauphine

Mme Patricia CRIFO, École Polytechnique

M. Louis DOUADY, Natixis

Mme Sophie ELKRIEF, MAIF

Mme Catherine GALVEZ, Crédit agricole SA

M. Christian GOLLIER, École d'économie de Toulouse

M. Alain GRANDJEAN, Fondation Hulot

Mme Fanny HENRIET, CNRS – École Polytechnique - ENS

Mme Sylvie LEMMET, Cour des comptes

M. Antoine de SALINS, I-Care

M. Franck RONCEY, BNP Paribas

Mme Christine TARRAL, Fédération Française des assurances

M. Sylvain VANSTON, AXA



AMF (Mme Julie ANSIDEI)

[lien sur le mandat ou la conférence de presse des autorités du 2 juillet 2019](#)

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

Suivez nous  

Contact Presse :

Service Communication de l'ACPR – Email : presse@acpr.banque-france.fr